

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 18 septembre 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

LOT 3 934 889, RUE MACPHERSON

Demande déposée le 20 juillet 2023 par ECCE TERRA concernant le lot 3 934 889 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue MacPherson.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour une rue sans issue, une longueur de 430,0 mètres de longueur alors que le Règlement de lotissement 236-2010 prévoit que la longueur maximale d'une rue sans issue est de 280,0 mètres.

Donné à Magog, le 25 août 2023.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
